

# Liste des régiments de cavalerie et d'infanterie français au service de la France, en garnison à Cambrai, de 1677 à 2000

*Première partie : De 1677 à 1790*

Par Philippe RAOULT

**D**ans le tome 54 (LIV) des Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai (SEC) du 14 janvier 1900, à partir de la page 235/395, Paul Emile van ACKERE (1838, Lille - 1900, Cambrai) a consacré une étude sur la présence de régiments français en garnison à Cambrai de 1682 à 1793. Sa liste, d'évidence fournie par le ministère de la Guerre (appellation de l'époque), laquelle présentait un certain nombre de faiblesses, ne donne pas les bons noms des régiments lors de leurs arrivées en garnison à Cambrai, mais seulement leurs dénominations à la veille de la Révolution.

On note que le ministère de la Guerre n'a énuméré que des formations d'infanterie et de cavalerie. À la création de ces régiments, la charge de colonel du régiment est au nom du propriétaire. Excepté la transmission dynastique, le nom change au décès du mécène pour le nom du repreneur. Revisitée, cette liste réalisée il y a 123 années, corrigée, a été augmentée de façon substantielle, pour une lecture moins aride, par des renseignements explicatifs des différentes réorganisations des armées dans le temps, aussi par l'accès, facilité de nos jours, à des informations numérisées ou archivées à l'Hôtel de ville de Cambrai. D'autre part, dans un souci de perpétuation de cette tâche, je me suis appliqué à rassembler, dans la mesure du possible, les renseignements toujours et seulement consacrés à la cavalerie et à l'infanterie, couvrant les deux siècles qui suivent - période comprise très exactement de 1791 à 2000.

Les documents épluchés proviennent de la ville de Cambrai, au travers des registres des délibérations et des registres des arrêtés des conseils municipaux, lesquels ne démarrent, pour les arrêtés qu'en 1821 – les années antérieures faisant partie des destructions de guerre –, des registres de mariages, pour les mêmes raisons, souvent reconstitués, à leur plus simple expression (actes d'état civil rédigés autour de 1930, pour les années 1860 à 1918), des Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai (SEC), de recueils d'historiques régimentaires, enfin d'informations diverses récoltées pendant des années au cours de recherches historiques portant sur l'armée française au XIX<sup>e</sup> siècle.

La difficulté majeure a été de définir, sous l'Ancien Régime, sous la Révolution, sous le Premier Empire et sous

les Restaurations, enfin sous le Second Empire, à partir de combien de temps peut-on considérer qu'un régiment est la garnison de la cité fortifiée, à des périodes de réorganisations incessantes de l'armée de terre puisque la France est en permanence en guerre officiellement ou en opérations extérieures (à titre d'exemple, en seulement dix années post Waterloo, l'armée française a exécuté l'expédition d'Espagne de 1823, celle d'Alger en 1830, la campagne des Dix-Jours d'indépendance de la Belgique en 1832,... ; idem sous le Second Empire : 1854-1856 : guerre de Crimée ; 1859 : guerre d'Italie ; 1860 : expédition de Syrie-Liban ; 1860-1862 : expédition de Chine ; 1862-1867 : expédition du Mexique,...) ...

Si ne sont pas concernés dans cette liste les régiments estimés n'être que de passage, occupant néanmoins pendant un court temps variable un logement chez l'habitant (faisant partie d'un tour organisé par le Conseil municipal) contre un « billet » rétributeur, et dans une des casernes de Cambrai, il a aussi fallu choisir parmi les formations militaires présentes, celles qui étaient complètes ou presque et non pas représentées par un seul bataillon ou escadron ou dont le chef de corps ou son commandant en second ne se sont pas installés dans leurs logements de fonction de la ville. C'est le choix difficile de l'historien.

Il n'est pas pris en compte les états-majors supra régimentaires, les éléments détachés, à quelques exceptions, de régiments autres de l'armée de terre (batterie d'artillerie, compagnie du génie, escadron du train des équipages ; encore moins la compagnie de gendarmerie,...), et plus près de nous, la base aérienne 103 hors le territoire fermé de la ville.